

Je me rappelle qu'il a été question de la politique fiscale au cours des discussions du comité des mines, des forêts et cours d'eau, en 1959. C'est un domaine important. Je crois qu'aucun gouvernement ne devrait imposer de taxes sous la forme que prévoyait le budget de juin, parce qu'elles ont nécessairement un effet direct sur une industrie canadienne qui, dans ses diverses ramifications, emploie plus d'ouvriers que n'importe quelle autre.

Il est essentiel que la politique fiscale tienne compte des exigences particulières d'une industrie qui est non seulement capitale pour notre développement économique, notamment dans le domaine de la construction, mais se révèle aussi vital sur le plan des exportations. Même à l'heure actuelle, on ne semble pas se rendre suffisamment compte de cette nécessité.

Il y a un autre secteur auquel je suis sûr que le ministre va consacrer beaucoup d'attention. J'imagine que le ministère a déjà examiné la question par le détail et en profondeur. Dans un communiqué du ministère, le ministre a abordé la question de la prévention des incendies en forêt. Dans un de ses discours, il a aussi parlé d'un agent qui, semble-t-il, accomplit une tâche gargantuesque en Colombie-Britannique: il tente, à lui seul, de veiller sur toute la province. Je me demande à quel point on a songé à la constitution d'une force nationale pour prêter main-forte aux organismes provinciaux en cas d'extrême urgence.

Bien que la moyenne décennale de la superficie boisée détruite par le feu s'établisse aux environs de 2,700,000 acres, le rapport du Commissaire fédéral des incendies nous apprend que 9,300,000 acres ont été brûlées en 1961, ce qui représente, cette année-là, une augmentation de près de 400 p. 100. Nous avons tous nettement à l'esprit les problèmes épouvantables auxquels a dû faire face la province de Terre-Neuve, tout comme ce fut le cas, il y a deux ans, de la Colombie-Britannique. Sur demande, en de telles occasions, le gouvernement dépêche des éléments de l'armée, mais ces militaires ne sont pas spécialement formés à cette fin. Le ministre le sait, la lutte contre l'incendie est une activité périlleuse, mais il faut aussi que celui qui s'y livre soit bien dirigé. Il doit avoir reçu une formation spéciale et avoir pu apprendre comment survivre en combattant un incendie en forêt, car celui qui se fait tuer cesse d'être utile. Les dangers sont énormes. L'homme inexpérimenté ne sert pas à grand-chose. Nous savons qu'à l'époque où l'incendie faisait rage à Terre-Neuve, les agents forestiers ont dû être retirés des parcs

[M. Fleming.]

nationaux et envoyés à Terre-Neuve mettre leurs connaissances au service de la province.

Si, du point de vue économique, il est impossible pour le moment de constituer une équipe distincte, j'espère qu'on pourra former des unités militaires spécialisées dans l'extinction des incendies afin qu'une équipe de spécialistes puisse être prête à aller combattre les feux et à jouer un rôle plus efficace, ce qui accroîtra la sécurité des intéressés et réduira les risques de pertes de vie inutiles.

J'ai formulé plusieurs critiques à l'endroit de la politique du gouvernement, mais j'espère que le ministre comprendra que je n'ai pas voulu le mettre personnellement en cause. A mon avis, il est nécessaire de reviser certaines décisions, particulièrement en ce qui a trait aux taxes imposées à l'industrie forestière. Si je parle ainsi, c'est que, à mon avis, les problèmes dont l'industrie a fait part en 1959 au comité de la Chambre n'ont pu disparaître soudainement en l'espace de quatre ans s'ils étaient aussi urgents et actuels que l'industrie a bien voulu le laisser croire. En fait, il me semble qu'on devrait étudier sans cesse les mesures spéciales en matière d'impôt, qu'il y aurait lieu d'adopter, afin de répondre aux besoins de l'industrie forestière.

(Le crédit est adopté.)

10. Subvention à l'Association forestière du Canada, \$25,000.

L'hon. M. Hamilton: J'aimerais poser une question au ministre à propos du crédit dont nous sommes saisis. Si l'on examine attentivement ces tableaux, on constate que, dans presque tous ces postes, un certain nombre de membres du personnel ont reçu des redressements de traitement. Était-ce par suite de classement ou de relèvements de traitements?

L'hon. M. Nicholson: De relèvements de traitements, mais ils n'étaient pas considérables.

(Le poste est adopté.)

M. le président suppléant: Voilà qui termine l'étude des crédits de ministère des Forêts.

L'hon. M. Nicholson: J'avais pensé faire quelques observations en réponse aux idées utiles avancées par des députés de tous les coins de la Chambre. Je tiens à les remercier tous. Je leur sais infiniment gré de leurs avis ainsi que de leurs encouragements et de leurs félicitations.

J'aurais dû dire auparavant que la conférence fédérale-provinciale sur les forêts qui a eu lieu les 21 et 22 octobre, et dont ont parlé au moins trois orateurs ce soir, a été, selon moi et selon les dix ministres provinciaux qui y assistaient, un véritable succès.